



REGIME SOCIAUX ET FISCAUX

LES BASES POUR COMMENCER VOS DEMARCHES DE CREATION – MODIFICATION – CESSATION

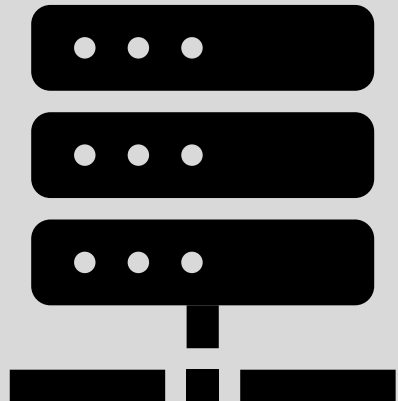
Accompagnement aux formalités des Entreprises

BOURJAC Camille

drome.chambres-agriculture.fr



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
DRÔME



Les services concernés:

EDE

La D.D.T

Service vétérinaire

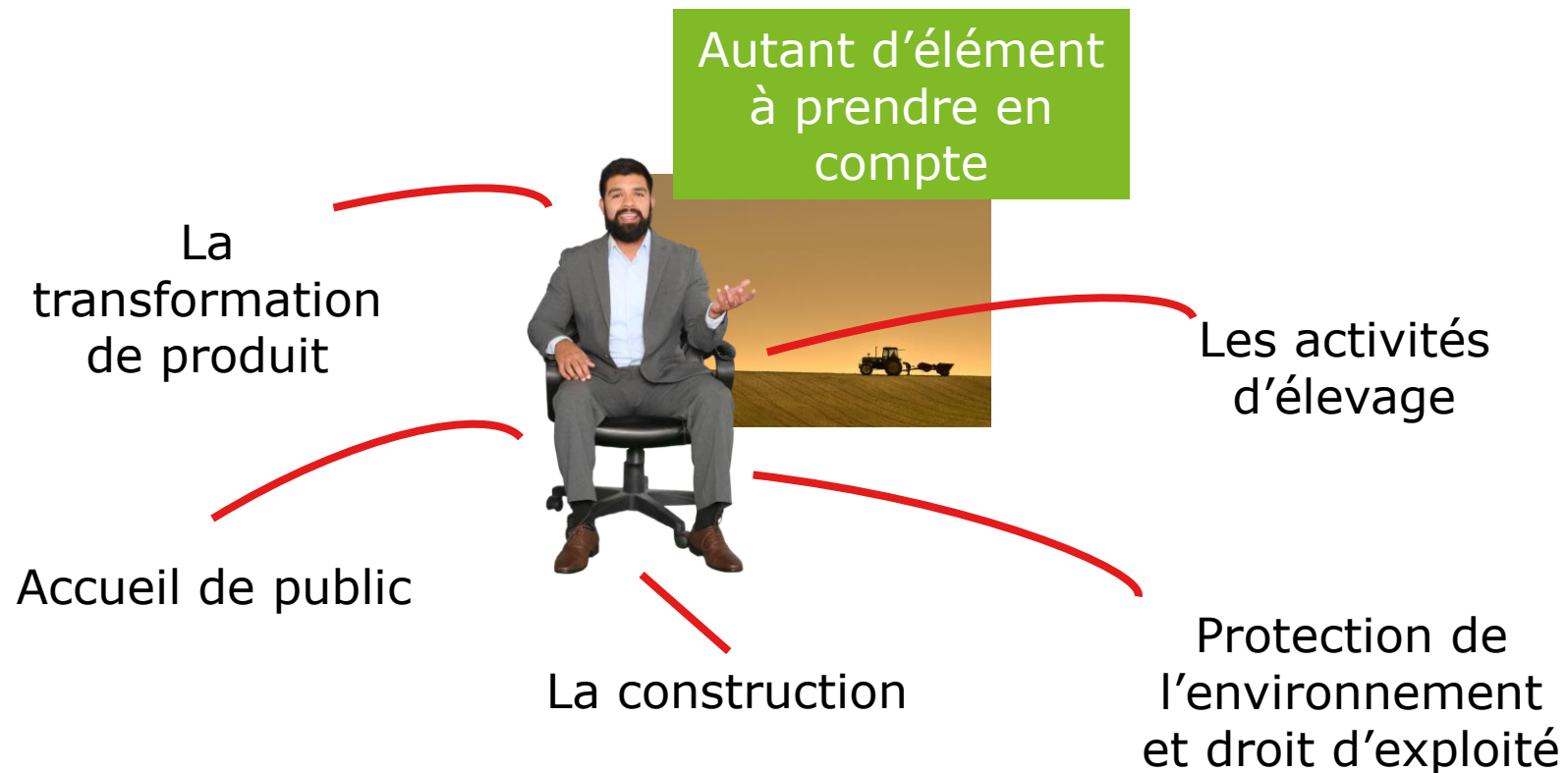
Service Sanitaire

**Votre mairie et
préfecture**

Etc...



Une activité économique encadré





Les caractéristiques d'une activité économique

Une forme « juridique »

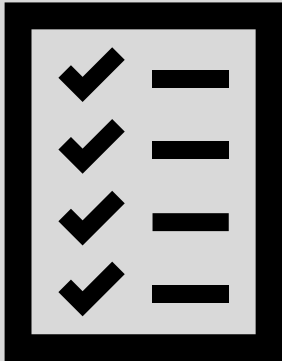
- en tant que personne physique : entreprise individuelle
- en tant que personne morale : société, groupement, coopérative

Une imposition des bénéfices et un régime de TVA

- des seuils en fonction du chiffre d'affaires réalisé
- une détermination du bénéfice forfaitaire ou réelle

Un statut social

- en tant que Travailleur Non Salarié, affiliation à la MSA : Mutuelle Sociale Agricole
- des cotisations et des prestations en fonction de la taille de votre exploitation (équivalences prévues en élevage ou cultures spécialisées), ou à défaut du temps nécessaire à la conduite de votre exploitation





La forme juridique



Des caractéristiques différentes

Des démarche plus ou moins complexes pour la constitution, modification et cessation : il est fortement conseiller de prendre contact avec un juriste, comptable et/ou notaire pour les formes sociétaire

!!ATTENTION!!
LE STATUT MICRO-ENTREPRENEUR
N'EXISTE PAS DANS LA FILIERE
AGRICOLE

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

- Un seul dirigeant
- Une seul identité
- Des bénéfices intégrés dans la déclaration personnelle de revenus

SOCIETE

- Définir: un objet, un ou plusieurs associés, un capital social
- Déterminer la responsabilité des dirigeants, le régime fiscal et social



Plus de renseignement sur: https://formalites.entreprises.gouv.fr/types_entreprises.ph



La fiscalité

> Plusieurs seuil d'imposition au Bénéfice Agricole (B.A)

	Seuil du Chiffre d'Affaire	Calcul du Bénéfice	Obligation déclarative
Micro B.A (Bénéfice Agricole)	< 85 300€	Calcul forfaitaire sur une moyenne de 3 ans	Simplifié
Réel Simplifié	Entre 85 300€ et 350 000€	Bénéfice NET	Bénéfice net imposable
Réel Normal	> 350 000€		

> Les activités relevant du B.A relèvent de la T.V.A agricole

- Les exploitants qui ne sont pas imposés à la TVA peuvent demander un remboursement forfaitaire de TVA jusqu'à 46 000 € de recettes agricoles (article 298 quater du CGI)
- Les exploitants imposés obligatoirement ou sur option à la TVA relève du RSA : régime simplifié agricole de TVA



Vous avez d'avantage de question et souhaitez approfondir le sujet ?

Vous pouvez prendre contact avec le Pôle Formation à la Chambre d'Agriculture de la Drôme auprès de:



Mme DEBERNARDI au 04.27.24.01.58

ou rendez-vous sur:

<https://extranet-drome.chambres-agriculture.fr/formations/>

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité à été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation

vivea Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du **Vivant**

De nombreuses formations vous sont proposés tel que :

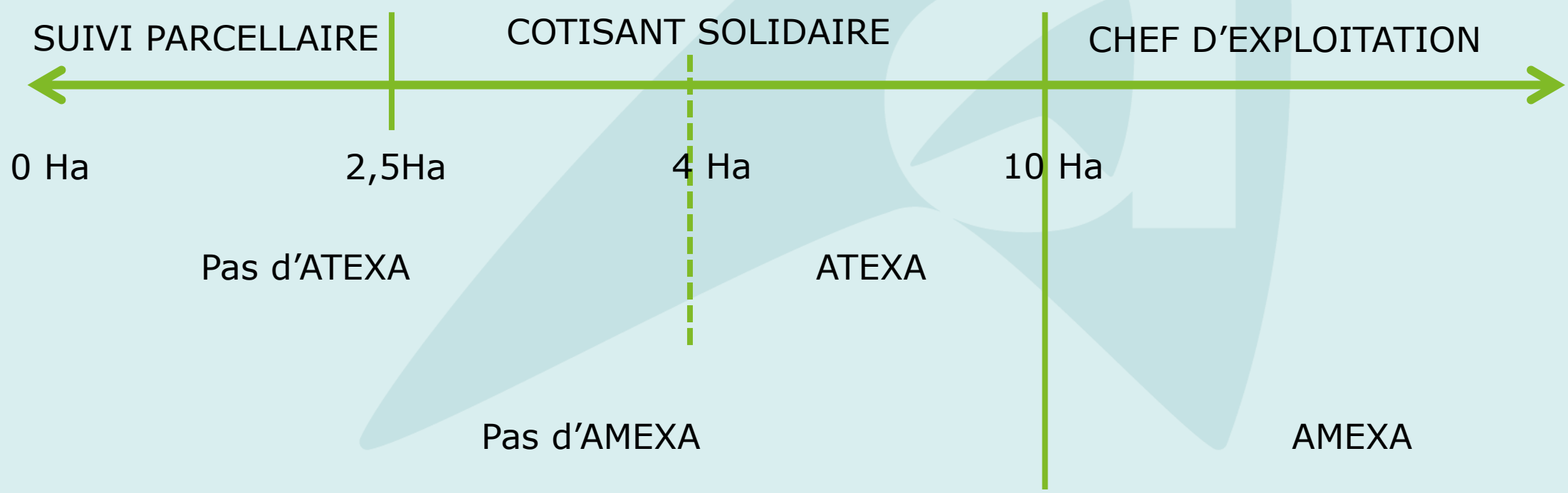
- « Analyser et comprendre la comptabilité de gestion agricole - Identifiez les chiffres et indicateurs clés de votre comptabilité ; savoir en tirer parti dans votre gestion au quotidien et avec vos interlocuteurs. »
- « Sécuriser ses déclarations fiscales et sociales au micro BA - Appropriiez vous les règles du micro BA pour éviter les erreurs de déclaration ! »



Les statut sociaux - MSA

MSA – Seul décideur
Prendre contact avec eux pour
d'avantage de renseignement

- ✓ En tant que Travailleur Non Salarié, affiliation à la MSA : Mutuelle Sociale Agricole
- ✓ Des cotisations et des prestations en fonction de la taille de votre exploitation (équivalences prévues en élevage ou cultures spécialisées), ou à défaut du temps nécessaire à la conduite de votre exploitation



A vos côtés, pour tout vos besoins



Point Accueil Installation

Lors d'une Création
Nadège MONTEIL
04.27.24.01.86

Point Accueil Transmission

Pour anticiper votre retraite et
transmission
Nathalie GAY
04.27.24.01.61

La Chambre
d'Agriculture est à
vos côtés

Pôle Formations

Pour vous former
Isabelle DEBERNARDI
04.27.24.01.58

Pôle Entreprise

Pour le montage et chiffrage
de votre projet
Nathalie Gay
04.27.24.01.61

Service Accompagnement aux formalités des entreprises

Pour vos démarches administratives
Camille BOURJAC
04.75.82.40.00



Service « Accompagnement aux formalités des entreprises »

Valérie FRANCOIS – Camille BOURJAC

Téléphone: 04.75.82.40.00

@: cfe@drome.chambagri.fr

Permanence téléphonique : mardi, mercredi et jeudi de 9h00 à 12h15

drome.chambres-agriculture.fr

